

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE  
DE VISIOCONFÉRENCE LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2020, À 19H30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 4 mai 2020
  - 4.2 Séance spéciale du 15 mai 2020
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Liste des chèques – approbation
  - 5.2 Réserve pour fins publiques
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Crue des eaux printanières 2020 – rapport de la mairesse
  - 6.2 130, boulevard Antonio-Barrette – démolition – mandat
  - 6.3 Équipements de piézomètres – résolution 722-12-2019 – amendement
  - 6.4 Route 131 – bruit routier (freins Jacob/moteurs) – panneaux de sensibilisation – demande au ministère des Transports du Québec
  - 6.5 Réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 3
  - 6.6 Station de pompage Bocage nord – travaux urgents – Brébeuf mécanique de procédé inc. – paiement final
  - 6.7 Personnel supplémentaire – travaux publics – embauche
7. **URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
  - 7.1 Avis de motion et projet – règlement numéro 1268-2020 décrétant l'ouverture et la désignation de la rue Hubert
  - 7.2 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1213-2-2020 concernant le projet pilote de garde de poules
  - 7.3 Dérogations mineures – procédure amendée
  - 7.4 Dérogation mineure numéro 2020-00098 (50, rue de la Rive)
  - 7.5 Programme de subvention – reboisement urbain
  - 7.6 Agents/Agentes d'arrosage – embauche
  - 7.7 Concours « *Un aménagement qui porte fruits* »
  - 7.8 Programme particulier d'urbanisme – demande d'aide financière
  - 7.9 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière – adhésion – renouvellement
8. **FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
  - 8.1 Bâtiment des organismes (34, 1<sup>ère</sup> Avenue) – alarme intrusion – mandat

- 8.2 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – contribution financière
- 8.3 La Manne quotidienne – contribution financière
- 8.4 Réfection du bâtiment des organismes – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 5

**9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

- 9.1 Stations de lavage des mains – acquisition
- 9.2 Activités municipales estivales diverses – personnel – embauche

**10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

- 10.1 Centre des arts et des loisirs Alain Larue – programmation 2020-2021
- 10.2 Programmation culturelle – 2020-2021

**11. AUTRES SUJETS**

- 11.1 Destruction de documents

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Suzanne Dauphin, mairesse.

Assistent également à cette séance, par voie de visioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, madame la mairesse Suzanne Dauphin annonce, à 19h30, que cette séance s'ouvre à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux y participent par visioconférence.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**243-06-2020**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

## **3. DEMANDES VERBALES**

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 Séance ordinaire du 4 mai 2020**

**244-06-2020**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

### **4.2 Séance spéciale du 15 mai 2020**

**245-06-2020**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 mai 2020 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

## **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

**246-06-2020**

### **5.1 Liste des chèques – approbation**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> juin 2020 inclusivement et totalisant une somme de 536 454,80 \$.

**247-06-2020**

### **5.2 Réserve pour fins publiques**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut s'approprier tout immeuble ou partie d'immeuble dont il a besoin pour toutes fins municipales;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 75 de la *Loi sur l'expropriation*, le conseil municipal peut imposer une réserve pour fins publiques, dans la même mesure, aux mêmes fins et avec les mêmes autorisations que lui confère l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la section sud de la rue Gauthier nord constitue l'une des entrées principales de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville juge à propos de planifier une reconfiguration de la section de rue Gauthier nord comprise entre le passage à niveau du Canadien-National et l'avenue des Champs-Élysées, l'intersection des rues Gauthier nord et Brûlé, la rue l'Assomption et la rue Richelieu;

ATTENDU QUE ce projet vise non seulement à offrir un potentiel de développement commercial harmonieux, mais également à améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation de ce secteur ainsi qu'à favoriser les déplacements actifs;

ATTENDU QU'une partie des lots 4 925 603, 4 925 602, 4 925 604, 4 925 605, 4 925 620, 5 852 271 et 4 925 627, du cadastre du Québec, est nécessaire à la réalisation du projet de reconfiguration du secteur visé selon l'étude d'avant-projet réalisé par les professionnels mandatés par la Ville;

ATTENDU QU'à ces fins, des réserves foncières pour fins publiques ont été imposées en septembre 2018 et qu'il convient de renouveler celles-ci pour une période additionnelle de deux ans, comme le permet la loi;

EN CONSÉQUENCE et afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de la Ville en matière de réaménagement et de reconfiguration de la section sud de la rue Gauthier nord comprise entre le passage à niveau du Canadien-National et l'avenue des Champs-Élysées, l'intersection des rues Gauthier nord et Brûlé, la rue l'Assomption et la rue Richelieu, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

- D'autoriser le renouvellement des réserves pour fins publiques préexistantes, avant leurs échéances, sur les immeubles suivants :

- une partie du lot 4 925 603, du cadastre du Québec, tel que précisée par la description technique préparée par Éric Landry, arpenteur géomètre, minute 5499, dossier: E-8839, plan FE-5499;
  - une partie des lots 4 925 602, 4 925 604 et 4 925 605, dudit cadastre, tel que précisée par la description technique préparée par Éric Landry, arpenteur géomètre, minute 5497, dossier: E-8839, plan FE-5497;
  - une partie du lot 4 925 620, dudit cadastre, tel que précisée par la description technique préparée par Éric Landry, arpenteur géomètre, minute 5495, dossier: E-8839, plan FE- 5495;
  - une partie du lot 5 852 271, dudit cadastre, tel que précisée par la description technique préparée par Éric Landry, arpenteur géomètre, minute 5496, dossier: E-8839, plan FE- 5496;
  - une partie du lot 4 925 627, dudit cadastre, tel que précisée par la description technique préparée par Éric Landry, arpenteur géomètre, minute 5498, dossier: E-8839, plan FE- 5498;
- DE mandater la firme Bélanger Sauvé afin qu'elle entreprenne les procédures requises pour donner effet à la présente résolution.

## **6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Crue des eaux printanières 2020 – rapport de la mairesse**

Conséquemment aux mesures mises en place lors de la crue printanière 2020 et des dépenses engagées à cet effet, madame Suzanne Dauphin, mairesse, dépose son rapport conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

### **6.2 130, boulevard Antonio-Barrette – démolition – mandat**

**248-06-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a fait l'acquisition de l'immeuble sis au 130, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE ledit immeuble est désuet et qu'il y a lieu de le démolir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la proposition de Les entreprises Philippe Denis inc. pour procéder à la démolition du 130, boulevard Antonio-Barrette, le tout selon l'offre de services datée du 15 janvier 2020 qui prévoit des honoraires de 14 224 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le règlement 1259-2019.

### **6.3 Équipements de piézomètres – résolution 722-12-2019 – amendement**

**249-06-2020**

ATTENDU QUE l'acquisition et l'installation d'équipements de piézomètres ont été résolues aux termes de la résolution 722-12-2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le mode de financement y stipulé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'annuler l'affectation de la dépense découlant de la résolution 722-12-2019 par le fonds de roulement;

QUE ladite dépense soit financée à même le budget de l'exercice 2019.

**6.4 Route 131 – bruit routier (freins Jacob/moteurs) – panneaux de sensibilisation – demande au ministère des Transports du Québec**

**250-06-2020**

ATTENDU les plaintes adressées à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies quant à l'utilisation de freins Jacob/moteurs par des véhicules empruntant la route 131 et au bruit routier qui en résulte;

ATTENDU QUE les freins Jacob/moteurs sont un équipement de sécurité important et qu'en interdire l'usage n'est pas une solution envisageable puisque cela pourrait compromettre la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU la possibilité d'installer des panneaux de sensibilisation pour inciter les conducteurs de véhicules lourds à réduire le bruit du moteur;

ATTENDU QUE la route 131 est de juridiction provinciale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE demander au ministère des Transports du Québec d'installer des panneaux de sensibilisation au bruit routier sur la route 131 qui traverse la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, particulièrement de l'intersection du boulevard Firestone jusqu'à l'intersection de l'avenue des Plaines/rang de la Deuxième-Chaloupe.

**6.5 Réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 3**

**251-06-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 30 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 12 871,75 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1241-2019.

**6.6 Station de pompage Bocage nord – travaux urgents – Brébeuf mécanique de procédé inc. – paiement final**

**252-06-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Brébeuf mécanique de procédé inc. l'exécution des travaux urgents à effectuer à la station de pompage Bocage nord;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Alain Lajeunesse, directeur du Service des travaux publics, et que ce dernier recommande le paiement de la facture datée du 31 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Brébeuf mécanique de procédé inc. la somme de 36 921 \$, taxes en sus.

**6.7 Personnel supplémentaire – travaux publics – embauche**

**253-06-2020**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE, sur recommandation de monsieur Alain Lajeunesse, directeur du Service des travaux publics, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ratifie l'embauche et/ou le retour au travail du personnel supplémentaire au Service des travaux publics suivant :

- monsieur Jimmy Durand au poste de journalier, en qualité d'étudiant, à compter du 11 mai 2020 jusqu'au 21 août 2020 approximativement, selon les besoins;
- monsieur Raphaël Bernard au poste de journalier, en qualité d'étudiant, à compter du 25 mai 2020 jusqu'au 21 août 2020 approximativement, selon les besoins;
- monsieur Mathias Lapointe au poste de journalier, en qualité d'étudiant, à compter du 25 mai 2020 jusqu'au 21 août 2020 approximativement, selon les besoins.

**7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

**7.1 Avis de motion – règlement numéro 1268-2020 décrétant l'ouverture et la désignation de la rue Hubert**

**254-06-2020**

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1268-2020 décrétant l'ouverture et la désignation de la rue Hubert.

**Adoption – projet de règlement numéro 1268-2020 décrétant l'ouverture et la désignation de la rue Hubert**

**255-06-2020**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le projet de règlement numéro 1268-2020 décrétant l'ouverture et la désignation de la rue Hubert.

**7.2 Avis de motion – règlement numéro 1213-2-2020 concernant le projet pilote de garde de poules**

256-06-2020

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1213-2-2020 modifiant l'article 3 du règlement 1213-2018, tel qu'amendé, autorisant un projet pilote de garde de poules sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies afin de prolonger le délai d'application du projet pilote.

**Adoption – projet de règlement numéro 1213-2-2020 concernant le projet pilote de garde de poules**

257-06-2020

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le projet de règlement numéro 1213-2-2020 modifiant l'article 3 du règlement 1213-2018, tel qu'amendé, autorisant un projet pilote de garde de poules sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies afin de prolonger le délai d'application du projet pilote.

**7.3 Dérogations mineures – procédure amendée**

258-06-2020

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures;

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la *Loi sur la santé publique*;

ATTENDU QUE dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

ATTENDU QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

ATTENDU QUE la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée);

ATTENDU QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;



ATTENDU QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

ATTENDU QUE le conseil désire que la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);

QU'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;

QUE les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, à l'hôtel de ville situé au 132, boulevard Antonio-Barrette, à l'attention de la greffière ou par courriel, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

QU'une fois le délai expiré pour soumettre les commentaires et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

#### **7.4 Dérogation mineure numéro 2020-00098 (50, rue de la Rive)**

**259-06-2020**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 927 653 située au 50, rue de la Rive;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser l'implantation d'une remise à jardin de 8 pieds par 10 pieds en marge avant secondaire à 5 centimètres de la ligne avant secondaire. Le tout, alors que celle-ci devrait respecter la marge avant applicable au sein de la zone R-1 262-1, soit 6 mètres, tel que prescrit au paragraphe 3.3.6.1.2 du règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé.;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2020-00098 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2020-00098 soit acceptée, conditionnellement à ce qu'une haie ou clôture opaque conforme au règlement de zonage soit maintenue au pourtour du terrain afin de réduire la visibilité de la remise.

**260-06-2020**                      **7.5            Programme de subvention – reboisement urbain**

ATTENDU la recommandation de la Commission de l'environnement en ce qui a trait à l'adoption d'un programme de subvention pour aider les citoyens à reboiser leur terrain dans le but de réduire l'impact des îlots de chaleur;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'offrir un tel programme et ce, dans une perspective de développement durable et de protection de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière équivalente à 25 \$ lors de l'achat d'un arbre, jusqu'à épuisement du budget de 2 000 \$ alloué au programme, si les caractéristiques suivantes sont respectées :

Terrains

- Être un terrain bâti à vocation résidentielle
- Posséder déjà un arbre sur son terrain

Arbre

- Être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre à la plantation
- Atteindre au moins 7 mètres à maturité
- Posséder une rusticité adaptée au climat de type 4B ou inférieur

QUE les critères d'admissibilité au programme sont établis et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE les citoyens et les citoyennes qui désirent se prévaloir de l'aide accordée complètent le formulaire prévu à cette fin.

**261-06-2020**                      **7.6            Agents/Agentes d'arrosage – embauche**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'agents/agentes de surveillance du règlement d'arrosage pour l'été 2020;

ATTENDU la recommandation du 26 mai 2020 de monsieur Carol Henri, directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE désigner messieurs David Chaloux et Akian Geoffroy-Cyr, pour la saison estivale 2020, à titre d'officiers chargés de l'application du règlement numéro 1197-2018, tel qu'amendé, concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable et qu'ils soient autorisés à émettre et à délivrer des constats

d'infraction pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour toute infraction à l'une ou l'autre des dispositions dudit règlement numéro 1197-2018, tel qu'amendé, ainsi que du règlement 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville, le tout en conformité avec les dispositions du règlement numéro 622-1998 pourvoyant à la désignation des personnes dûment autorisées à émettre des constats d'infraction sur le territoire;

QUE la rémunération pour ce poste soit établie au tarif d'agent de surveillance.

#### **7.7 Concours « *Un aménagement qui porte fruits* »**

**262-06-2020**

ATTENDU le concours *Un aménagement qui porte fruits* lancé par Patience Fruit & Co menant les municipalités à pouvoir voir financer un projet d'aménagement comportant des fruits qui propose aux municipalités de concevoir un projet faisable qui implique la communauté et qui se démarque par sa créativité, ses innovations et la pertinence de ses gestes;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire participer à ce concours en utilisant le site du 130, boulevard Antonio-Barrette, à cette fin;

ATTENDU la recommandation de la Commission de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le service de l'urbanisme à inscrire la Ville au concours *Un aménagement qui porte fruits* lancé par Patience, fruits et Co et à développer un projet d'aménagement comestible au 130, boulevard Antonio-Barrette, lequel pourrait éventuellement intégrer un projet d'apiculture urbaine.

#### **7.8 Programme particulier d'urbanisme – demande d'aide financière**

**263-06-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'implique activement dans différents programmes en lien à l'adaptation et l'amélioration climatique;

ATTENDU QUE la Ville souhaite optimiser le potentiel de son centre urbain en se dotant de stratégies de densification, d'intégration du transport actif, d'optimisation des infrastructures et d'optimisation de l'offre commerciale dédiée à la consommation locale afin de réduire l'impact des activités humaines sur le climat;

ATTENDU QUE la réalisation d'un programme particulier d'urbanisme couvrant une partie de la rue Gauthier Nord, une partie du boulevard Antonio-Barrette, les rues Coulombe, Curé-Rondeau, Jetté, Bonin et la partie des différentes avenues se trouvant au cœur de ce segment de la Ville permettrait de façonner une approche concertée du développement de ses différentes stratégies;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial propose une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la planification de milieux durables (PMVD) qui vise à réduire ou éviter les émissions de gaz à effet de serre (GES) par des interventions en aménagement du territoire et en urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités et exigences du *Cadre normatif du programme d'aide financière pour la planification de milieux durables (PMVD)* et doit respecter toutes les modalités de ce cadre qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation et le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour la planification de milieux durables (PMVD) dans le cadre de la réalisation d'un programme particulier d'urbanisme couvrant une partie de la rue Gauthier Nord, une partie du boulevard Antonio-Barrette, les rues Coulombe, Curé-Rondeau, Jetté, Bonin et la partie des différentes avenues se trouvant au cœur de ce segment de la Ville;

QUE monsieur Guillaume Albert-Bouchard, coordonnateur du Service de l'urbanisme, soit et est autorisé à compléter et signer, pour et au nom de la Ville, les documents de demande de subvention relatifs au PMVD;

QUE la Ville déclare avoir pris connaissance du *Cadre normatif du programme d'aide financière pour la planification de milieux durables (PMVD)* et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle relativement à la demande d'aide financière précitée;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet précité;

QUE la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au PMVD associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

#### **7.9 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière – adhésion – renouvellement**

**264-06-2020**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour 2020-2021 et d'acquitter la cotisation de 100 \$ s'y rapportant.

### **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

#### **8.1 Bâtiment des organismes (34, 1<sup>ère</sup> Avenue) – alarme intrusion – mandat**

**265-06-2020**

ATTENDU l'offre de services soumise par Alarme Beaudry en ce qui a trait à l'acquisition et l'installation d'alarme intrusion au bâtiment des organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la proposition d'Alarme Beaudry pour procéder à l'acquisition et l'installation d'alarme intrusion au bâtiment des organismes situé au 34, 1<sup>ère</sup> Avenue, le tout selon l'offre de services datée du 14 mai 2020 qui prévoit un coût d'acquisition d'équipement de 3 892 \$ et des honoraires liés à l'installation estimés à 2 304 \$, le tout taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le règlement 1220-1-2019.

### **8.2 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – contribution financière**

**266-06-2020**

ATTENDU QU'en en raison de la situation actuelle reliée à la COVID-19, le Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin a dû annuler ses activités de financement auxquelles participe habituellement la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE, pour pallier à ses activités de financement tenus annuellement, cet organisme a déposé une demande d'aide financière auprès de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville juge opportun de soutenir financièrement cet organisme, particulièrement en cette période où les besoins sont importants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière bonifiée de 1 000 \$ au Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin afin d'aider ce dernier à soutenir ses activités communautaires.

### **8.3 La Manne quotidienne – contribution financière**

**267-06-2020**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Manne quotidienne dans le cadre de sa campagne de financement Printemps 2020;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$ à la Manne quotidienne, en soutien financier à l'organisation de sa campagne de financement Printemps 2020.

### **8.4 Réfection du bâtiment des organismes – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 5**

**268-06-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Gilles Malo inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du bâtiment des organismes;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Denis Clermont, architecte de Architectes Clermont St-Germain associés, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 5 et en recommande le paiement dans sa lettre du 27 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Gilles Malo inc. la somme de 275 993,10 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1220-1-2019.

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

### **9.1 Stations de lavage des mains – acquisition**

**269-06-2020**

ATTENDU les mesures sanitaires à mettre en place pour l'opération du camp de jour 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition de quatre stations de lavage des mains, le tout selon la proposition de Equipement Hygiénik Canada inc. déposée en date du 22 mai 2020, au prix de 3 980 \$, taxes et transport en sus.

### **9.2 Activités municipales estivales diverses – personnel – embauche**

**270-06-2020**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de personnel étudiant pour occuper différents postes liés aux activités municipales estivales pour l'été 2020;

ATTENDU la recommandation du 28 mai 2020 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche de Clara Chevrette au poste de responsable des kayaks/SUP et de l'animation, au salaire prévu pour ce poste;

D'autoriser l'embauche de Charles Boucher au poste de surveillant de plateaux, au salaire prévu pour ce poste;

D'autoriser l'embauche des animateurs et animatrices au camp de jour suivants, au salaire prévu pour ce poste :

- Adem Gravel-Feham
- Thomas Veillette
- Maxym Gadoury
- Rosalie Gaudet
- Sandra Savoie
- Kayla Lagacé-Moreau
- Célia Bergeron
- Ludovic Tanguay
- Ariane Rivest
- Emy Plourde

## 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

### 10.1 Centre des arts et des loisirs Alain Larue – programmation 2020-2021

271-06-2020

ATTENDU QUE la programmation 2020-2021 du Centre des arts et des loisirs Alain Larue élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation 2020-2021 du Centre des arts et des loisirs Alain Larue telle que présentée et d'autoriser la réalisation des expositions proposées, à savoir :

#### **Automne 2020**

16 septembre au 31 octobre 2020	François Lauzier, sculpteur
11 novembre au 26 décembre 2020	Jean-Jacques Ringuette

#### **Hiver-printemps 2021**

8 janvier au 13 février 2021	Tommy Asselin
24 février au 10 avril 2021	Carlos Zauny
21 avril au 5 juin 2021	Corvus Ré

#### **Été 2021**

16 juin au 31 juillet 2021	Marilyne Bissonnette
Août 2021 (dates à confirmer)	Camp de jour
26 août au 4 septembre 2021	Exposition citoyenne

D'approuver le budget inhérent à chacune des expositions ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 12 978 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

### 10.2 Programmation culturelle – 2020-2021

272-06-2020

ATTENDU QUE la programmation culturelle 2020-2021 élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation culturelle 2020-2021 telle que présentée et d'autoriser la réalisation de la programmation proposée, à savoir :

### **Automne 2020**

Jeudi 3 septembre 2020 19h30	Accolades et quiproquos – Philippe Meunier (résidence 5 jours)
Jeudi 17 septembre 2020 19h30	Rhizome – Anne-Marie Leclerc (résidence 5 jours)
Jeudi 24 septembre 2020 19h30	Comme un poison dans l'aube – Emmanuel Frappier (résidence 4 jours)
Vendredi 25 septembre 2020 19h30	Lancement de saison – (cachet 1 000 \$)
Jeudi 8 octobre 2020 19h30	Papillon – Helen Simard (résidence 13 jours)
Jeudi 1er octobre 2020 19h30	Caravane de la danse
Vendredi 2 octobre 2020 19h30	Lancement d'Opus 130
Samedi 3 octobre 2020 9h30	Déjeuner littéraire – Christian Tétreault (cachet : 600 \$)
Vendredi 16 octobre 2020 19h30	Lancement de Corne de Brume
Jeudi 22 octobre 2020 19h30	Bright worms – Louise-Michel Jackson (résidence 5 jours)
Jeudi 29 octobre 2020 19h30	5 balles dans la tête – Frédéric Bernier (résidence 5 jours)
Jeudi 5 novembre 2020 19h30	La serre – Arts vivants (résidence 5 jours)
Samedi 7 novembre 2020 9h30	Déjeuner littéraire – À déterminer (cachet : 600 \$)
Jeudi 12 novembre 2020 19h30	À go on criss le feu – Ève Landry (résidence 5 jours)
Vendredi 13 novembre 2020 19h30	Ciné-répertoire : Les derniers vilains (cachet : ±400 \$)
Jeudi 19 novembre 2020 19h30	Ariane Boulet (résidence 5 jours)
Samedi 21 novembre 2020 9h30	Déjeuner littéraire (spécial jeunesse) – À déterminer (cachet : 600 \$)
Vendredi 27 novembre 2020 SCOLAIRE	Sarah Lumière – Gabriel Frappier (résidence 5 jours)
Lundi 7 décembre 2020 19h30	Concert classique du Cégep
Samedi 12 décembre 2020 19h30	Les réveillons de M. Desneiges – La Foulée (cachet : 5 000 \$)
Jeudi 17 décembre 2020 19h30	Le nœud – Marie-Joanne Boucher (résidence 5 jours)
Samedi 19 décembre 2020 9h30	Déjeuner littéraire : Michèle Plomer (cachet : 600 \$)

### **Hiver 2021**

Jeudi 14 janvier 2021 19h30	Emmanuelle - Marie Mougeolle (résidence 12 jours)
Jeudi 21 janvier 2021 19h30	L'oumigmag – Sébastien Sauvageau (résidence 5 jours)
Jeudi 28 janvier 2021 19h30	Lecture : Troupe de théâtre Cégep
Vendredi 29 janvier 2021 19h30	Impro Sierra (cachet : 2 500 \$)



**Hiver 2021 (suite)**

Jeudi 4 février 2021 19h30	Fusion Quintet (résidence 6 jours)
Samedi 6 février 2021 9h30	Déjeuner littéraire : Laurent Turcot (cachet : 600 \$)
Jeudi 11 février 2021 19h30	Sur mesure – Agathe et Adrien (résidence 5 jours)
Vendredi 12 février 2021 19h30	Sinfonia de Lanaudière
Jeudi 18 février 2021 19h30	Volte-voix – Collectif volte-voix (résidence 5 jours)
Jeudi 25 février 2021 19h30	Bloom – Agence Résonnance (cachet : 2 000 \$ + tx, résidence 5 jours)
Jeudi 4 mars 2021 19h30	Sérion (résidence 5 jours)
Samedi 6 mars 2021 9h30	Déjeuner littéraire : Larry Tremblay (cachet : 600 \$)
Jeudi 11 mars 2021 19h30	Tousk (résidence 5 jours)
Jeudi 18 mars 2021 19h30	Mom's spaghetti – Dominique Sophie (résidence 5 jours)
Vendredi 19 mars 2021 19h30	OURS
<b>Printemps 2021</b>	
Jeudi 25 mars 2021 19h30	Pylawak – Yoan B-Filliol (résidence 5 jours)
Vendredi 26 mars 2021 19h30	Ciné-Répertoire : La fin des terres (cachet : ±400 \$)
Jeudi 1 <sup>er</sup> avril 2021 19h30	Les rendez-vous amoureux (cachet : 2 000 \$)
Vendredi 9 avril 2021 SCOLAIRE	Babouchka! – Productions Strada (résidence 5 jours)
Samedi 10 avril 2021 9h30	Déjeuner littéraire : Jean-Pierre Girard (cachet : 600 \$)
Mercredi et jeudi 14 et 15 avril 2021 19h30	Troupe de théâtre du Cégep
Vendredi 16 avril 2021 14h00	Le fil de Marie-Louise – Danielle Thibault (résidence 5 jours) – Au presbytère seulement
Samedi 24 avril 2021 11h00	Brotipo – Les Foutoukours (cachet : 1 800 \$, résidence 6 jours)
Jeudi 29 avril 2021 19h30	Étude no. 1 – Jason Martin (cachet : 1 500 \$, résidence 5 jours)
Vendredi 7 mai 2021 10h30 SCOLAIRE	Romaine et Ti-Bonhomme – Mélissandre Tremblay-Bourassa (résidence 5 jours)
Samedi 8 mai 2021 9h30	Déjeuner littéraire : Jean-Christophe Réhel (cachet : 600 \$)
Jeudi 13 mai 2021 19h30	Oaks Above (résidence 5 jours)
Lundi 17 mai 2021 19h30	Concert classique – Département de musique classique du Cégep de Joliette
Jeudi 20 mai 2021 19h30	Résidence préparatoire au OFFTA : À déterminer (La Serre – Arts vivants) (résidence 4 jours)

### **Printemps 2021 (suite)**

Jeudi 27 mai 2021 19h30	L'enclos – Lauren Hartley (résidence 5 jours)
Jeudi 3 juin 2021 19h30	La chute des gentils – Édith Paquet (résidence 4 jours)
Jeudi 10 juin 2021 19h30	Escale en chansons de Petite Vallée – Festival en chanson de Petite Vallée (résidence 9 jours)

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 36 950 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

## **11. AUTRES SUJETS**

### **11.1 Destruction de documents**

**273-06-2020**

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la greffière a la responsabilité de la gestion des archives de la Ville;

ATTENDU QU'une liste de documents à détruire a été déposée le 20 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE, sur recommandation de madame Sylvie Malo, greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les documents consignés sur la liste datée du 20 mai 2020 soient détruits, et ce, en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation de la Ville.

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**274-06-2020**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19h54.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse